

Réf : NI06/26

Casablanca le 22-05-2026

### Objet : Amendement du Règlement intérieur

Chères adhérentes, chers adhérents,

Soucieuse d'améliorer en permanence la qualité de service et la couverture offerte à ses adhérents, MUPRAS a le plaisir de vous informer que son Conseil d'Administration, a adopté plusieurs mesures qui s'inscrivent dans une démarche de simplification des procédures et de renforcement de vos droits.

Nous souhaitons partager avec vous les principales nouveautés :

1. **Une couverture élargie pour vos enfants à charge** : la limite d'âge des enfants reconnus comme ayants droit est portée à 30 ans. Vos enfants pourront ainsi continuer à bénéficier plus longtemps de la protection de la mutuelle. La date d'entrée en vigueur de cette mesure vous sera précisée prochainement ;
2. **Des démarches d'adhésion simplifiées** : afin de vous faciliter la vie, la visite médicale d'admission est supprimée et remplacée par un simple formulaire, établi par notre service Adhésion et à renseigner par l'adhérent et son conjoint au moment de l'adhésion. Par ailleurs, lors d'un changement d'acuité visuelle, la contre-visite est désormais remplacée par la carte d'authenticité des verres, pour un parcours plus rapide et plus fluide ;
3. **Un traitement plus clair de vos feuilles de soins** : lorsqu'un dossier nécessite un complément d'information ou présente un incident, un délai de 2 mois vous est accordé pour le compléter. Cette mesure vise à vous garantir un délai raisonnable et une plus grande transparence dans le suivi de vos remboursements ;
4. **Un encadrement de certaines prestations spécifiques** : la prise en charge de la stéréotaxie est désormais définie à une séance par an, une seconde séance restant possible sur avis médical favorable et dûment justifié.

Nos équipes restent à votre entière disposition pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions, par téléphone, par e-mail ou directement à nos guichets.

  
MUPRAS-RAM  
Centre d'affaire Allal Ben Abdellah  
Angle Rue Allal Ben Abdellah et  
Med Fakir, Q. de l'Herlog  
Casablanca 20060